



Risque de droit à l'als et cmu suspendu cause de différé perçu

Par **simplicityman**, le **17/12/2009** à **03:12**

Bonjour,

Je suis anxieux & dans le désarroi, car retraité depuis juillet 2007, du fait de ma petite pension (577 € a ce jour); je bénéficie d'une ALS & de la CMU. Mais je crains qu'en janvier 2010 ma CMU soit suspendue et mon ALS fortement diminuée voire supprimée, car en Aout 2008 j'ai perçu un différé de 4651 € au titre de 2006 et 2007, pour un rétroactif du calcul de droit à la retraite à une date antérieure.

En septembre 2006, j'avais fait la demande de départ en retraite pour incapacité de travail et suite à un mi-temps thérapeutique qui perdura dans le fond mais plus dans la forme, car suspendue de mes indemnités de la CPAM, mon seul salaire de mi-Tps ne suffisant pas pour vivre, je demandais mon départ à la retraite pour incapacité de travail à temps complet, il fut lui aussi refusé et je dus continuer un travail pénible de mi-temps moins de 500€ mois) pendant 9 mois jusqu'à mes 65 ans. Suite à expertise médicale le tribunal du DRASS statuait de mon bon droit et qq mois plus tard j'ai perçu ce différé, équivalent à 4 mois d'un salaire normal à temps plein, représentatif du report à une date antérieure de départ en retraite à celui effectif. Le Trésor Public de mon domicile doit être bien embarrassé , car je n'ai pas encore ma feuille d'imposition à cause de ce différé de 2008 et la CAF me réclame pour recalculer mon droit à l'ALS et de plus la CPAM ne m'a pas encore renouvelé la CMU, ce qui m'oblige à ne prendre que la moitié de mon traitement (celui assujetti aux maladie couvertes par le 100%) Je crains que ma retraite annuelle de 2008 soit qq 6700 € ajoutée à ce cadeau empoisonné de différé fassent que je ne puisse plus me soigner et que je devienne SDF; Que dois je faire ? Merci de votre réponse; Recevez mes sincères salutations cordiales . K m.f